AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, lors de sa séance ordinaire qui sera tenue le 2 juin 2025 à 19 h, à la maison de la culture Ahuntsic sise au 10300, rue Lajeunesse, Montréal, statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble portant le numéro 9823, boulevard Saint-Laurent, lequel est érigé sur le lot 1 996 459 du cadastre du Québec.

Cette dérogation mineure autoriserait un mode d'implantation contigu au lieu de jumelé et une marge latérale à la ligne 0 (zéro) au lieu de 1,5 mètre, et ce, malgré le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

Toute personne intéressée pourra être entendue par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande au cours de cette séance.

Pour information, veuillez-vous adresser à la Direction du développement du territoire : 514 872-3020.

FAIT à Montréal, le 14 mai 2025

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert